



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 25 septembre 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 17 septembre 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, M. Laurent KASEL, Mme Josée ETRINGER-SEIL
conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absente et excusée : Joëlle WEIS

No.: 07/2026-7

Approbation d'un acte de cession gratuite d'une parcelle conclu entre la Commune de Biwer et Madame Martine BIRKEL

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'acte de cession gratuite n° 285/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Martine BIRKEL de Wecker, partie cédante, d'autre part, portant sur la cession d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section D de Wecker, numéro 201/2858, lieu-dit « Om Viischtebiërg », place voirie, contenant 67 centiares ;

Considérant que la cession gratuite s'inscrit dans un but d'utilité publique, à savoir dans l'intégration de ladite parcelle dans le domaine communal » ;

Considérant qu'en raison de son intérêt direct dans le présent dossier, l'échevine Martine BIRKEL, ne participe pas à la présente délibération, conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

d'approuver l'acte de cession gratuite n° 285/2026 dressé en date du 19 août 2026 par-devant Maître Marie-Claude FRANK, notaire de résidence à Grevenmacher, entre l'Administration communale de Biwer, partie acquéreuse, d'une part et Madame Martine BIRKEL de Wecker, partie cédante, d'autre part, portant sur la cession d'une parcelle inscrite au cadastre comme suit : Commune de Biwer, section D de Wecker, numéro 201/2858, lieu-dit « Om Viischtebiërg », place voirie, contenant 67 centiares.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 1^{er} octobre 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre

Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal